

Mémoire concernant le projet de

Bécancour

6212-02-005

**Modification des aires de stockage des déchets
radioactifs et réfection de la centrale nucléaire
de Gentilly-2**

dans le cadre des audiences publiques du BAPE

14 décembre 2004

Par Rémi Caron(ing.) , citoyen de la ville de Trois-Rivières.

Commissaires du BAPE,

Je m'appelle Rémi Caron. Je suis citoyen de la ville de Trois-Rivières. Je suis un ingénieur retraité d'Hydro-Québec ayant oeuvré durant 32 ans dans le domaine du nucléaire.

Je voudrais vous exprimer mon point de vue concernant le projet soumis par Hydro-Québec .

Énergie fiable et complémentaire

La production d'électricité par l'énergie nucléaire permet une production en base indépendante de l'hydraulité ou du vent. Ainsi, elle permet une production continue et planifiable pendant la majorité de l'année et durant les périodes critiques de besoins en électricité . La complémentarité avec l'énergie hydroélectrique et éolienne engendre une fiabilité en énergie électrique exceptionnelle pour la population québécoise.

Aussi, la proximité de la centrale des centres de consommation élimine les longues lignes de transport qui engendrent des pertes d'énergie en cours de route, ainsi que des impacts visuels et environnementaux. Elle améliore également la fiabilité du réseau de transport.

Énergie propre

Le fonctionnement de Gentilly-2 respecte, et de loin, toutes les normes environnementales concernant les rejets à l'environnement. Par rapport à la radioactivité naturelle présente quotidiennement dans nos vies, ces rejets représentent environ 200 fois moins de risques. De plus aucun gaz à effet de serre n'est produit lors de l'exploitation de cette centrale.

Les déchets solides radioactifs produits sont rigoureusement comptabilisés et stockés de façon à minimiser les risques pour l'environnement et la population.

Énergie sécuritaire

L'industrie nucléaire est l'une des industries les plus réglementée au monde. Des organismes internationaux et nationaux (AIEA,CCSN,WANO...) surveillent de près cette industrie afin d'assurer la protection des travailleurs et du public. Des agents de la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire sont présents à l'année sur le site de Gentilly pour faire des surveillances.

Beaucoup d'émotivité est suscitée par le mot "nucléaire" et il faut éviter de tomber dans ce piège afin de prendre des décisions éclairées. La plupart des gens pensent à *bombe atomique, explosion nucléaire*. Ils oublient de penser à *production sécuritaire d'énergie ou production de radioisotopes pour le traitement du cancer ou autres maladies*. Il est vrai que l'accident de Tchernobyl a entraîné une crainte envers cette forme d'énergie mais il faut savoir que ce type de réacteur possédait des lacunes importantes de conception concernant les équipements de sécurité. De plus les exploitants de cette centrale étaient soumis à la dictature communiste de l'ex-Union soviétique. Les centrales CANDU exploitées au Canada et en particulier Gentilly-2 sont loin de ce cas.

Doit-on mettre fin à une activité si elle représente un risque? On serait tenté de répondre oui. Cependant, avant de se prononcer, il faut évaluer le risque en comparaison des bénéfices de façon rationnelle, en se basant sur des faits, sans tomber dans l'émotivité.

Doit-on interdire toute vente de cigarettes?

Doit-on cesser la construction d'avions?

Doit-on cesser l'utilisation des automobiles?

Doit-on bannir l'utilisation d'électricité?

Dans chacun de ces exemples, plusieurs Québécois meurent chaque année suite à leur utilisation et encore plus sont blessés ou affectés négativement.

A ma connaissance au cours de l'exploitation de centrales nucléaires canadiennes depuis plus de 30 ans, il n'y a eu aucun décès ni de

blessures reliés à la radioactivité. Aucun travailleur de Gentilly-2 n'a subi de doses de rayonnements supérieures aux normes canadiennes. Aussi les probabilités d'un accident nucléaire à Gentilly sont minimales et de nombreuses mesures d'atténuation sont en place pour en minimiser les risques si le cas se produisait.

Maintien de l'expertise nucléaire

Il y a une trentaine d'années, il était prévu d'utiliser la fusion nucléaire pour régler les problèmes en énergie de la planète. Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas pour demain. Les ressources hydrauliques disponibles sont limitées. L'énergie éolienne n'est pas une énergie fiable pour la production en base. Les centrales thermiques avec leur production de gaz à effets de serre même faible par rapport aux centrales au charbon, ne sont pas sans effet sur l'environnement, en particulier dans le contexte du protocole de Kyoto.

C'est pourquoi l'énergie nucléaire représente l'énergie verte du futur. De plus en plus d'environnementalistes dans le monde commencent à le reconnaître.

Le développement d'une expertise dans ce domaine prend de nombreuses années et nécessite des ressources humaines et financières considérables. Hydro-Québec possède cette expertise. Mieux encore, elle est reconnue mondialement et de nombreux experts d'Hydro-Québec ont contribué au développement de l'énergie nucléaire en Argentine, en Roumanie, en Corée et en Chine. Il faut que le Québec soit prêt s'il y avait du développement dans ce domaine dans les années futures.

Impacts régionaux

Les centaines d'emplois créés dans la région, et des achats de biens et de services contribuent à améliorer l'économie régionale qui est déjà fragile. En effet, Trois-Rivières est l'une des villes du Québec ayant le plus haut taux de chômage.

Les emplois nécessaires à Gentilly-2 sont des emplois hautement spécialisés requérant du personnel de haute qualité formé par des collèges et universités québécoises. Ceci contribue à favoriser une culture du haut-savoir qui est nécessaire pour le développement de la société québécoise.

En conclusion

Je considère que le Québec ne devrait pas se priver de cette source d'énergie du futur, propre, fiable et sécuritaire, qu'il doit maintenir son expertise dans ce domaine et qu'il doit s'assurer d'une diversification dans ses sources d'approvisionnement en électricité. Je recommande donc au BAPE d'accepter le projet tel que soumis par Hydro-Québec.